

 OPEN SOCIETY INSTITUTE
EU MONITORING AND ADVOCACY PROGRAM

 OPEN SOCIETY INSTITUTE
MEDIA PROGRAM


CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO

The full text of this report is available at <http://www.eumap.org/reports/2005> and at <http://www.cevipof.msh-paris.fr>.

For further information please contact Elisabeth Kosellek at CEVIPOF, Paris elisabeth.kosellek@sciences-po.fr or Miriam Anati at OSI, Budapest, manati@osieurope.org, + 36 30 2748533.

Pour diffusion immédiate

La télévision française répond-elle aux attentes des citoyens?

Paris et Budapest, 24 novembre 2005 – Bien qu’il se présente en apparence comme un système dual, partagé entre un secteur public et un secteur privé, le paysage audiovisuel français est sur le plan économique dominé par une chaîne, TF1. En même temps, comme dans bien d’autres pays européens, la télévision publique connaît une crise d’identité. Si de nombreux observateurs s’accordent à reconnaître que la diversité de la population française apparaît mal sur les écrans, une réglementation dans ce domaine est difficile, voire impossible, en France. Les téléspectateurs ne sont pratiquement pas associés aux politiques de l’audiovisuel et la régulation de l’audiovisuel est essentiellement une affaire d’experts. Enfin, la législation de l’audiovisuel, qui découle de plusieurs dizaines de lois, est extrêmement complexe et est peu intelligible.

Telles sont les principales conclusions du rapport sur *La télévision en France : régulation, politiques et indépendance*, réalisé dans le cadre de l’EU Monitoring and Advocacy Program (EUMAP). Préparé par l’Open Society Institute (OSI) en association avec le Centre de recherches politiques de Sciences-Po (CEVIPOF), ce rapport offre une analyse approfondie de la situation de la télévision en France. Il comprend également diverses recommandations pour que la télévision réponde davantage aux attentes des citoyens.

En France, comme dans de nombreux autres pays européens, la télévision publique connaît une crise d’identité. On lui assigne des missions de service public et des ambitions culturelles élevées tout en lui demandant de concurrencer les chaînes privées. Ainsi que le note Thierry Vedel, rédacteur du rapport sur la France: “La télévision publique est soumise à une injonction contradictoire : on attend d’elle des émissions exigeantes et des grilles originales, mais on la compare continuellement à la télévision privée en termes de taux d’audience, de performance économique ou de management”.

Parallèlement, la chaîne privée TF1, avec une part d’audience moyenne de plus de 30% et plus de 50 % des recettes publicitaires de la télévision, occupe une position dans le paysage audiovisuel français qui n’a pas d’équivalent en Europe. Si le CSA est désormais bien établi dans le système audiovisuel français, ses prérogatives ou ses moyens ne lui permettent pas de mettre complètement en œuvre une véritable régulation contractuelle s’appuyant sur des conventions avec les différentes chaînes.

Pour de nombreux téléspectateurs et observateurs des médias, la diversité de la population française est mal reflétée par les écrans de télévision. Toutefois, en France, une réglementation dans ce domaine est difficile, voire impossible, dans la mesure où la notion de minorité ethnique ou nationale n’existe pas. Les avancées dans ce domaine dépendent des politiques de programmation décidées par les chaînes de télévision. Celles-ci ont adopté au cours des dernières années d’intéressants plans d’action et initiatives

pour promouvoir une plus grande diversité aussi bien dans les programmes que parmi les journalistes. Toutefois, il est important que la société civile soit davantage associée aux initiatives prises en ce sens.

De façon plus générale, le rapport publié aujourd'hui par l'OSI souligne l'insuffisance des connaissances sur les attentes et la satisfaction des téléspectateurs. "Il est nécessaire de disposer d'autres indicateurs que les taux d'audience pour mesurer la manière dont les Français évaluent effectivement leur télévision". Des enquêtes approfondies et permanentes sont indispensables pour promouvoir des programmes répondant pleinement aux attentes des citoyens. A cet égard, le rapport de l'OSI propose la création d'un observatoire indépendant, chargé de promouvoir une culture civique de l'audiovisuel en développant des méthodologies et des indicateurs d'évaluation de l'activité des chaînes. Cet observatoire servirait également de forum de discussion entre toutes les parties intéressées par le devenir de la télévision.

L'une des faiblesses du système audiovisuel français tient à ce que les téléspectateurs sont très peu associés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de l'audiovisuel. La régulation de l'audiovisuel résulte essentiellement de négociations d'experts entre le CSA et les chaînes. Le rapport de l'OSI demande aux autorités publiques d'aider au développement d'associations de téléspectateurs réellement représentatives. Il préconise également que la consultation du public soit obligatoire lors du renouvellement des autorisations des chaînes de télévision privées. Enfin, il rappelle que l'accessibilité et l'intelligibilité des lois étant un objectif de valeur constitutionnelle, il est urgent de publier un code de la communication audiovisuelle reprenant sous une forme claire et cohérente les dizaines de loi adoptées dans ce domaine.

Le rapport de l'OSI offre un panorama extrêmement détaillé de la situation de la télévision en France. Il analyse en profondeur la cadre réglementaire de l'audiovisuel, les activités des chaînes de télévision publiques et privées, et l'état de développement de nouvelles technologies.

Note:

Ce rapport est issu d'une étude intitulée "*Television across Europe: regulation, policy and independence*" menée durant deux années à travers toute l'Europe, et fait partie d'un ensemble de rapports couvrant 20 pays européens. Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme EUMAP (EU Monitoring and Advocacy Program) de l'Open Society Institute, en association avec le Network Media Program de l'OSI. L'ensemble des rapports est disponible en ligne à : <http://www.eumap.org>. Des informations sur l'Open Society Institute peuvent être obtenues à : <http://www.soros.org>.

Le rapport pour la France a été réalisé en association avec le Centre de recherches politiques de Sciences-Po (CEVIPOF). Le CEVIPOF est connu en France et en Europe pour ses études sur les institutions et les comportements politiques. Depuis le début des années 1990, le CEVIPOF a élargi ses investigations à de nouveaux domaines de recherche et s'intéresse plus largement aux transformations politiques et sociales dans les sociétés post-industrielles. Combinant méthodes quantitatives et qualitatives et faisant une large place à l'analyse comparative, le CEVIPOF contribue aux débats de la cité en apportant son expertise aussi bien aux décideurs publics qu'aux citoyens. Des informations sur le CEVIPOF sont disponibles à : <http://www.cevipof.msh-paris.fr>.